

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE  
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 512 ET 513**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 13 juin 2011, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 512 amendant le règlement de zonage numéro 53;*
- *Règlement numéro 513 amendant le règlement de lotissement numéro 52.*

Que la MRC de Maskinongé a approuvé lesdits règlements lors de sa séance ordinaire du mercredi 13 juillet 2011 et a délivré les certificats de conformité le 20 juillet 2011.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements sont entrés en vigueur le 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2011, jour de l'émission des certificats de conformité émis par la MRC de Maskinongé.

Donné à Louiseville,  
Ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière